

LE JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

ROUBAIS, LE 26 DECEMBRE 1885

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIS. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ETIENNE, 9
Paris, chez M. HAVAT, LAFFITE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-de-Victoire, 34
Bruxelles, à l'Office des Publications.

APRES UN GRAND DEBAT

ministère Clémenceau est éloigné ; voilà les conséquences du scrutin dans lequel, par quatre voix de majorité, la Chambre a voté les crédits joudi, à dix heures et demie du soir.

Après le congrès et l'élection du président de la République, M. Brisson se retirera et M. de Freycinet sera vraisemblablement chargé de reconstruire le cabinet.

Il est le seul homme possible pour le mois de janvier, mais il faut s'attendre à ce que la Chambre le trouve insupportable dans le courant de février.

Son discours, venant après celui du général Camponon, a assuré, jeudi soir, au ministère, la majorité, petite, humiliante, mais enfin la majorité qu'il a obtenue.

Le ministre de la guerre a affirmé que la défense continentale n'est pas compromise, malgré les folles commises pour le Tonkin par le ministère Ferry. C'est une déclaration rassurante dont le pays avait besoin. Le ministre de la marine s'est tu, n'en pouvant dire autant. M. Camponon a mis dans ses paroles un grand souffle patriotique.

Le discours de M. de Freycinet, combiné avec beaucoup d'art et paraissant inspiré par un incontestable esprit diplomatique, a produit une impression que celui de M. Clémenceau n'a pas effacée.

Le respectable M. Plichon, député du Nord, a lu une déclaration dans laquelle les droites disaient pourquoi elles allaient voter contre les crédits proposés par le ministère.

Cette déclaration était digne, patriotique ; mais on aurait voulu y trouver une phrase précisant davantage la politique qu'il conviendrait de suivre en Extrême-Orient.

La droite a le dépôt de nos traditions nationales ; elle a le sens des véritables intérêts de la France ; elle sait ce qu'il faut faire pour sauvegarder la-bas notre influence, sans gaspiller inutilement notre sang et notre or.

Pourquoi donc n'a-t-elle pas saisi l'occasion qui se présentait de l'indiquer au pays ?

M. Fréppel en a dit trop ; la déclaration de la droite n'en dit pas assez ; elle laisse l'opinion publique dans l'indécision.

L'extrême-gauche et les opportunistes, emportés dans leurs préjugés anti-religieux, n'aperçoivent pas la voie dans laquelle il faudrait entrer — et la verraient-ils comme l'avait vue Gambetta, qu'ils n'oseraient s'y engager.

C'est à la droite qu'il appartenait de la tracer.

Sa réserve peut cependant s'expliquer. Elle n'a pas les responsabilités du gouvernement que les gauches reconquerraient tout entières.

Nos amis auront jugé qu'ils pouvaient se borner à refuser tout concours à une politique qu'ils réprouvent avec l'immense majorité du pays.

Ils veulent se garder les mains nettes, pour le jour où la France fera appel à leur dévouement.

NOUVELLES DU JOUR

Le message de M. Grévy.
Il se confirme que M. Grévy, à la suite de sa réflexion, adressera aux Chambres un message indiquant quelle politique il compte soutenir au gouvernement pour faire traverser à la République la crise résultant des dernières élections et de l'état des partis à la Chambre.

La persécution religieuse.
La persécution contre le clergé commence dans le département du Gard. Avant-hier, dit le Journal du Midi, le ministre des cultes a sommé Mgr l'évêque de Nîmes de déplacer sans retard neuf prêtres de son diocèse.

Si ces excommunications n'étaient pas déplacées le 1er janvier prochain, il conviendrait, à partir de cette date, de recevoir le paiement des traitements ou des indemnités attachés à leurs titres.

En Annon. — Remplacement probable du général de Courcy.
Paris, 26 décembre. — Il paraît certain qu'à la suite d'un entretien avec M. de Champeaux, M. de Freycinet et Brisson auraient décidé de rappeler prochainement le général de Courcy, dont tous les efforts tendent, paraît-il, plutôt à l'annexion qu'à la protection.

Un incident franco-allemand.
Lisbonne, 26 décembre. — D'après des avis particuliers de Saint-Thomé, un navire de guerre

allemand serait parti subitement pour Batavia, à la suite d'un conflit qui aurait eu lieu dans cet endroit entre des marins français et de la corvette Cyclope.

Il ne semble pas qu'il faille attacher une gravité particulière à cette dépêche. Des incidents comme celui-ci se produisent fréquemment et ne donnent lieu, tout au plus, qu'à des échanges diplomatiques, sans complications d'aucune sorte.

M. Paul Cambon retourne à Tunis.
Tunis, 24 décembre. M. Cambon a fait savoir qu'il serait de retour à Tunis pour les réceptions du 1er janvier.

L'allocution du Pape.
Rome, 26 décembre. — L'allocution du Pape, en réponse aux félicitations que le Sacré-Collège lui a adressées peut-être ramenée à trois points.

Le premier a trait à l'adhésion universelle à la lettre pontificale qu'il a adressée au cardinal Guibert et il a constaté en second lieu les progrès de la foi dans les missions et l'heureuse issue de sa méditation entre deux peuples qui, en cette circonstance, ont donné une preuve de leur sagesse et témoigné de leur déférence envers le Saint-Siège.

Dans un troisième ordre d'idées, le Pape a dit qu'il existait toujours des difficultés, notamment en Italie où le gouvernement fait des lois qui portent atteinte à la liberté de l'Eglise, tels que les projets de loi sur le divorce et sur les biens ecclésiastiques.

D'ailleurs, quand bien même le gouvernement ne persécuterait pas l'Eglise et apporterait des tempéraments à sa politique, la situation du Pape ne serait pas moins fautive aussi longtemps que Rome ne sera pas rendue au Saint-Siège, et le Pape ne saurait l'accepter.

Le cardinal Perrin assistait à la réception, qui a été très nombreuse.

Arrestation de socialistes italiens.
La Naui n'a annoncé que la police de Rome a fait des perquisitions domiciliaires chez quelques socialistes et quelques républicains, à la suite desquels elle a opérée trois arrestations. Il paraît que ces mesures ont été prises à la suite des derniers troubles provoqués par les révolutionnaires.

Déraillement et tremblement de terre en Espagne.
Séville, 26 décembre. — Le train-poste de Madrid a déraillé au kilomètre 190. La locomotive, le tender et cinq wagons ont été endommagés. Le commissaire du gouvernement et le contrôleur des billets ont été tués. Le mécanicien, le chauffeur et six voyageurs ont été blessés.

Un tremblement de terre a été ressenti à Andoain, province de Guipuzcoa, mais il n'a occasionné aucun dégât.

La catastrophe de Pont y Pridd — 76 morts.
Pont y Pridd, 26 décembre. — Soixante-quinze cadavres ont été retirés jusqu'à présent.

Londres, 26 décembre. — D'après les derniers renseignements, le nombre des morts par suite de l'explosion qui s'est produite dans la houillère de Marry, serait de 71.

L'évacuation de Pirot.
Sofia, 25 décembre. — L'évacuation de Pirot par les troupes bulgares s'est opérée régulièrement. Les avant-postes des deux armées ont eu quelques points de contact et de coups de fusil ont été tirés de part et d'autre, mais ces incidents n'ont pas eu de gravité. Douze mille hommes feront demain leur entrée à Sofia, avec le prince Alexandre. On prépare une grande manifestation patriotique. La municipalité a voté 20,000 francs. Des arcs de triomphe sont dressés sur le chemin du palais. Des mâts avec drapeaux sont élevés dans la principale rue. Madrid-Pacha est revenu à Sofia.

LA CONVOCATION DU CONGRÈS

Voici le texte du décret convoquant le Congrès :

Le Président de la République Française, sur le rapport du président du Conseil, garde des sceaux, ministre de la Justice, Vu l'article 3 de la loi constitutionnelle du 17 juillet 1875 ; Le Conseil des ministres entendu.

Art. 1^{er}. — Le 28 décembre 1885, le Sénat et la Chambre des députés se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à l'élection du président de la République.

Art. 2. — Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

UNE GRAVE AFFAIRE

Les journaux du Morbihan racontent un fait extrêmement grave qui se serait passé à Vannes. Il s'agit d'un soldat mort à la suite des mauvais traitements qu'il aurait été infligés.

Voici ce que racontent à ce sujet le Progrès et l'Avenir du Morbihan :

Aubin, Joseph, né à René (Loire-Inférieure) jeune soldat de la deuxième portion de la classe, avait été incorporé dans la 2^e batterie du 55^e régiment d'artillerie. Bien qu'appartenant à une famille de riches cultivateurs, Aubin éprouvait une grande frayeur pour le cheval et ne pouvait se résoudre à en monter un seul. Les instructeurs virent-ils en cela un mauvais vouloir ? Toujours est-il que lundi dernier, Aubin refusant de monter à cheval, un sous-officier alla trouver le commandant Bazaine, qui donna l'ordre d'attacher le jeune soldat sur le cheval. Mais on ne se contenta pas de lier les jambes au malheureux, on le ligota complètement avec des cordes à fourrage, on prétend même (détail horrible) qu'une courroie lui fut passée autour du cou, puis le cheval fut lancé au galop dans le manège.

On se figure les tortures du pauvre soldat, qui sentait à chaque secousse les courroies le serrer, le trangler, et la selle lui entrer dans le corps. A un moment donné, la selle tourna, le malheureux s'affaissa et tomba lourdement sur le sol, se faisant à la tête une profonde blessure.

Alors, au lieu de faire transporter immédiatement à l'hôpital le pauvre Aubin, ceux qui étaient là s'acharnèrent sur lui. Un sous-officier s'approcha et frappa à coups de cravache le malheureux, qui se tordait dans d'effroyables douleurs.

On le conduisit près du commandant Bazaine, et sous ses yeux, sur ses ordres, dit l'Avenir, on malmena le malheureux soldat, tremblant de tous membres, pouvant à peine se tenir debout, à bout de forces physiques, en état moral absolument perdu.

— Ah ! le méchant ! — On se dit que l'on va chercher un peu de pitié dans la brutalité, le sous-officier chargé d'exécuter l'espérance administrative à la victime un coup de pied ou de genou dans les reins qui le fit tomber.

Cette fois on dut porter sur une civière le soldat à la prison.

On prétend même qu'à ce moment, mais nous nous refusons à le croire, un officier aurait dit aux porteurs de mettre la civière sur leurs épaules, afin que le moribond tombât de plus haut.

En arrivant à la cellule, Aubin eut une faiblesse. Son visage défilait, plus pâle qu'un linge, et dit exister enfin un peu de pitié.

— Ah ! le poltron, le lâche ! dit le chef, — qu'on aille chercher un seau d'eau et qu'on le lui jette au visage !

— Ce qui fut dit fut fait, et l'artilleur qu'on avait assis, sous le jet du flot liquide et glacé tomba sur le sol. Il fut abandonné.

Deux heures plus tard on revint.

On relevait un cadavre.

On s'occupa alors de faire conduire le corps à l'hôpital et l'on répandit adroitement le bruit qu'Aubin n'était que malade. A l'hôpital, on l'entraîna encore et alors, les indigents cherchèrent à ramener celui qui n'était plus.

Le lendemain, le frère d'Aubin est arrivé à Vannes, et vendredi on lui les obsèques du pauvre martyr. Une couronne avait été offerte par les camarades du défunt.

A la gare, au moment où le convoi arrivait, plusieurs cris de : « A bas Bazaine ! » ont été poussés. On rapporte encore qu'un placard aurait été apposé sur le chemin du commandant Bazaine, avec ces mots : « L'homme vend nos soldats, le neveu les tue. »

De plus, ces jours derniers, l'officier et le sous-officier que le public considère comme les plus coupables dans cette triste affaire ont été tués à différentes reprises.

L'antépôt du cadavre, dit le Progrès, a été fait par MM. Roy, médecin en chef de l'hôpital militaire, et Olivier, médecin aide-major, au 5^e d'artillerie, assisté de MM. Maurice et Clemeaux. On dit que le corps portait les traces de nombreux coups de cravache. Sur le cou, un renouveau imprimé de la couleur qui aurait le malheureux. Des plaies existaient à la tête, au genou et à la main droite. Les os de l'œil gauche jetaient à la tête d'Aubin ont déterminé une congestion cérébrale.

La famille du malheureux Aubin a l'intention de poursuivre les auteurs de son meurtre. Celui qui se chargeait de cette poursuite serait le général Ducaz, ancien commandant de la 2^e division à Vannes, grand ami de la famille et parain d'un des neveux d'Aubin.

On rapporte encore que la famille aurait fait procéder, à Nantes, à une seconde autopsie du cadavre.

En présence de faits aussi graves, le ministre de la guerre ne saurait rester indifférent. Nous espérons qu'une enquête sera faite et que les responsables seront châtiés. Des actes semblables ne sauraient rester impunis.

REVUE DE LA PRESSE

Voici quelques notes des réflexions que le résultat de la séance de la Chambre de jeudi suggère aux principaux journaux de Paris :

Journal de gauche

La Liberté :
« Il faut bien le dire, si le gouvernement n'a pas été vaincu hier, ce n'est pas au président du conseil que ce résultat peut être attribué. Nos discours ont laissé la Chambre assez froide. Il a fallu pour la ranimer la chaude éloquence militaire du général Camponon qui a fait vibrer fortement la fibre patriotique ; il a fallu surtout l'éloquence diplomatique et persuasive de M. de Freycinet qui a évité sagement d'afficher par la politique coloniale un enthousiasme hors de saison, et si judicieusement fait toucher du doigt, en homme d'Etat, les difficultés d'une évacuation où nous n'aurions plus ni la possibilité de négocier efficacement, ni la liberté d'agir honorablement. »

Ces sont certainement le ministre de la guerre et le ministre des affaires étrangères qui ont sauvé la situation.

Il en résulte, à notre avis, que M. de Freycinet est tout indiqué, s'il le veut, pour former, après le Congrès, le nouveau cabinet. »

Le Temps :

Le gouvernement a obtenu hier une majorité de six voix et, quelle que soit l'exigence de ce chiffre, il constitue, étant donné l'état des esprits dans une partie de la Chambre, un véritable succès pour la politique du bon sens et du patriotisme, si menacée depuis un mois ; il est bon qu'on le sache, en effet, les meneurs de l'extrême-gauche et de la droite avaient établi ensemble un pointage qu'ils faisaient passer comme un objet de curiosité sans les yeux des hésitants dans l'espérance de les pousser du côté du manche, et qui leur donnait 280 voix contre 260 ; tout avait été fait d'ailleurs depuis le dépôt des crédits pour amener ce triste résultat ; sollicitations, pressions, menaces, aucun moyen n'avait été négligé ; aussi, à l'ouverture de la séance, l'incertitude était-elle complète et l'on se demandait déjà quel ministère la nouvelle majorité, c'est-à-dire la droite, présenterait le lendemain au pays.

La République Française :

Le vote de la Chambre prouve que la France s'en tient à ses traités et exécute sa parole. Il sera accueilli avec confiance, avec joie, non seulement par le pays, non seulement par nos soldats, mais par tous les amis de la France dans le monde.

La Justice :

Le vote d'hier est significatif, il ne résout pas la question mais semble plutôt la rouvrir. Quoiqu'il en soit les opportunistes ne doivent

pas s'applaudir bruyamment de ce résultat, car la droite seule peut bénéficier du vote d'hier.

La Liberté :
« Le premier vote politique la Chambre des députés vient d'engager le pays dans une aventure. »

Et, quoi qu'aient pu dire les ministres pour nous rassurer, cette aventure est des plus redoutables.

C'est la conquête de l'Annam à faire tout entière ; c'est l'Annam et le Tonkin à garder après les avoir conquis.

C'est-à-dire que c'est l'imprévu de la guerre perpétuelle, de la révolte permanente dans toute la péninsule indo-chinoise.

L'Intransigeant :

Le ministère, qui semble victorieux, est donc, en réalité, aussi vaincu que possible et, mis totalement hors d'état de gouverner avec une majorité négative. A l'heure où nous écrivons, si M. Brisson y a vu clair une fois dans sa vie, il doit avoir déjà remis son portefeuille entre les mains du président de la République. La continuation de la flibusterie tonkinoise est à jamais enrayée, et, bon gré mal gré, le cabinet sera bien forcé d'arrêter les envois d'hommes et de navires ; à moins toutefois que, dimanche — ce qui est le comble de l'invéraisemblance — la population de la Seine ne fasse sortir de l'urne les opportunistes qui étaient restés au fond lors du scrutin du 13 décembre.

Le Cri du Peuple :

Comme il fallait s'y attendre, comme nous l'avions annoncé, le ministère a, au dernier moment, ramassé dans les coins et recoins, et les bas-fonds de la Chambre, les éléments d'une majorité. Majorité de hasard, de circonstance, de raccroc, majorité bancal, dont le premier coup de vent fera se disloquer les morceaux hétéroclites. Suffisamment pour ce qu'il y avait à faire. Constatons qu'à partir de la journée, tout contact, tout pacte est rompu entre le pays et la Chambre.

Journaux de droite

Le Pays :

L'extrême gauche était, il faut en convenir, dans une situation délicate. D'une part, elle avait promis au pays la prompte évacuation des marais indo-chinois ; d'autre part, elle ne se souciait point de renverser le ministère.

Il lui fallait trouver un moyen subtil de concilier ses engagements publics et ses désirs secrets ; la vérification des pouvoirs le lui ouvrit.

On supputa les forces respectives des deux partis, on se livra à un pointage sérieux, et l'on acquit cette conviction qu'en invalidant une vingtaine de députés conservateurs, l'extrême gauche pourrait, sans mettre en péril le cabinet, voter contre les crédits.

Cependant on avait mal pointé ; à la dernière heure quelques républicains, de ceux qui se détachent sans effort des causes compromises, ont tourné le dos à M. Brisson, et l'opportunisme a pensé perdre la partie.

Il faut reconnaître aussi que la droite n'est pas absolument étrangère à la victoire gouvernementale.

Elle a tenu dans ses mains le sort de six opposantistes, et le plus misérable du monde a converti de sa protection ce petit groupe ennemi.

La Patrie :

On peut considérer que le ministère Brisson est tombé hier, et qu'il ne se relèvera plus. Il pourra consentir à garder le pouvoir, jusqu'à l'élection présidentielle, parce qu'il serait trop comique, en vérité, de faire dire le chef de l'Etat au milieu d'une crise ministérielle. Mais, dès lundi soir, si le Congrès ne nous réserve pas quelques surprises, le cabinet Brisson aura vécu. Il a tenu si peu place dans l'attention de ses contemporains que sa disparition ne saurait passer pour un accident et que la consécration, nous l'espérons du moins, n'en souffrira pas.

Le Moniteur Universel :

C'est la leçon du débat, que les républicains ont pu tirer, pour ou contre l'occupation du Tonkin, d'un abouti qui a fait ressortir d'une façon éclatante l'étendue du mal que la République a fait à la patrie en entreprenant la conquête de cette contrée lointaine.

Le Figaro :

Evidemment, le Tonkin sera toujours une affaire médiocre et une charge pénible pour notre budget obéré. Ceux qui ont mené cette entreprise l'ont fait avec une maladresse coupable. Mais en somme, et ici je traduis non pas mon impression particulière très prononcée contre les aventures coloniales, mais celles des gens d'affaires, des hommes pratiques qu'on consulte et qu'on écoute — on se dit que le plus fort est fait et qu'on s'en va.

La décision de la Chambre sera donc accueillie sans colère comme aussi sans enthousiasme. En cherchant bien, peut-être même y trouverions-nous comme un semblant de victoire pour les idées de modération en matière coloniale.

D'ici longtemps, aucun ministère ne songera à recommencer pareille aventure.

Le Gaulois :

Les crédits votés dans les conditions où ils l'ont été, la République se trouve, à la veille de l'ouverture d'une crise présidentielle et en pleine crise commerciale de fin d'année, ainsi lotie :

La question du Tonkin toujours ouverte ; Le ministère moralement en minorité ; La Chambre divisée en deux moitiés égales.

Dans ces conditions-là, les dieux eux-mêmes descendus sur la terre ne pourraient pas gouverner les hommes.

Le Soleil :

On voit à quoi se réduit la victoire ministérielle ; en réalité, c'est une défaite, et le cabinet est mort.

CHAMBRE DES DEPUTES

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du jeudi 24 Décembre 1885

Présidence de M. Floquet, Président

La séance est ouverte à 2 heures.

LES CREDITS DU TONKIN

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les crédits pour le Tonkin et Madagascar.

DISCOURS DU GENERAL CAMPONON

M. le général Camponon, ministre de la guerre à la parole :

Il commence par remercier M. Andrieux qui lui a permis d'avancer le moment de prendre part à la discussion ; il sera bref et s'abstiendra donc de toute question de procédure de toute critique rétrospective stérile, aussi funeste à la discipline de l'armée qu'aux intérêts du pays (Très bien à droite).

Le ministre de la guerre a cependant à répondre préalablement sur cinq points principaux :

1^{er} — On a dit que le général Camponon avait compromis la défense nationale ; on a insisté sur la contradiction entre les chiffres des effectifs et ceux des dépenses.

On a dit que l'attitude du général de Courcy à Hanoi avait compromis l'expédition en Indochine ; on a dit encore que les effectifs indiqués par le gouvernement commençaient à manquer et qu'il fallait se résigner à l'avenir ne représenter que sur des chiffres de fantaisie ; M. de Lanesan en finit à critiquer l'emploi des troupes indigènes et annoncé qu'elles se réjouiraient contre nous.

C'est après l'examen de ces cinq points que l'orateur examinera la vraie question : celle de savoir ce que commandent à l'heure actuelle l'honneur et le véritable intérêt du pays.

Sur le premier point, M. le ministre de la guerre reconnaît qu'il avait fait des emprunts regrettables à notre armée de défense nationale. Son opinion n'a pas varié. Très bien à gauche et à droite. Mais le remède est trouvé ; il résultera de la constitution de l'armée coloniale.

Non ! la défense nationale n'est pas compromise ; la France n'a aucune pensée agressive, mais elle peut envisager sans crainte l'éventualité d'une lutte qu'elle soutiendrait jusqu'au bout si l'on attentait à son honneur et à sa indépendance (Applaudissements).

Ce jour-là, tous les partis n'en feraient qu'un. (Très bien à droite).

Sur le second point, M. le ministre démontre qu'il n'a envoyé au Tonkin, en dehors des effectifs antérieurement préparés, qu'un bataillon de chasseurs ; d'ailleurs, la paix n'était pas signée, et il n'y avait que des préliminaires et le fait d'arrêter l'envoi des effectifs préparés eût été une mesure imprudente et condamnable.

Quant à la politique suivie par le général de Courcy à Hanoi, elle est celle qu'avaient préconisée les fondateurs de notre empire. L'occupation d'un nouveau territoire et le protectorat est le moyen de garder l'Annam et le Tonkin.

Sur le quatrième point, relatif au chiffre des effectifs jugés nécessaires dans l'avenir, M. le ministre de la guerre déclare qu'il s'est basé sur la situation nouvelle résultant de la paix et sur l'avis du commandant en chef.

M. Ballue, d'ailleurs, répond en ce qui concerne ces prétendus chiffres de fantaisie ; les points de comparaison destinés à servir d'éléments d'un nouveau tableau des dépenses militaires de l'Indochine sont européens chargés de garder les Indes anglaises et néerlandaises.

M. le ministre arrive aux critiques de M. de Lanesan.

M. de Lanesan demande qu'on respecte les moeurs et les traditions annamites ; le gouvernement est d'accord avec lui sur ce point, mais il veut qu'on organise le Tonkin comme la Cochinchine ; c'est demander l'annexion dont le gouvernement ne veut pas.

M. de Lanesan. — Alors nous sommes d'accord. M. le ministre de la guerre déclare qu'il n'a jamais été partisan exagéré de la politique coloniale, surtout quand on la fait à outrance. (Mouvement divers).

Il est voulu qu'on allât moins loin au Tonkin.

Il comprend maintenant pourquoi on n'a pas dit les graves causes de la retraite du général Camponon ; il a pas voulu sacrifier l'armée à la politique nébuleuse du précédent cabinet.

M. Raoul Duval reconnaît que le gouvernement actuel a agi très prudemment ; si a restreint les effectifs coloniaux, seulement l'orateur n'aurait observé que le traité avec Madagascar est en négociation avec la déclaration du président du conseil.

La question aujourd'hui est de savoir si l'on est capable d'abandonner une colonie sur laquelle nous avons des droits pour en conserver une qui est une lourde charge.

M. Raoul Duval cherche à établir que le chiffre des troupes rapatriées est de beaucoup inférieur à celui envoyé ; il produit, en outre l'état des effectifs renvoyés par le général de Courcy qui se plaignait de la disproportion du corps expéditionnaire.

Le 25 septembre, le général de Courcy demandait des crédits pour arrêter 32,000 français et 15,000 tonkinois et demandait des renforts.

Les demandes de renforts continuent jusqu'au mois d'octobre et il est difficile de croire qu'un corps expéditionnaire de 6,000 hommes suffise maintenant à garder le Tonkin.

Il faut que la Chambre sache ce que nous coûtera l'occupation du Tonkin.

L'orateur examine la question de savoir si on peut renoncer aux avantages que nous offrent le traité, et pour lui l'affirmative n'est pas douteuse.

On remarque que M. Ferry quitte la salle au milieu de ce discours craignant d'être pris à partie.

L'orateur fait le compte des ressources que peuvent nous donner le Tonkin.

Les chiffres fournis par le gouvernement sont fantaisistes. C'est ainsi que l'on porte à vingt millions l'impôt sur l'opium.

Or, les Annamites ne fument pas l'opium (Rires). M. Lamy de Villiers l'affirme. (Vives interruptions au centre).

M. Blanesbœuf conteste les affirmations de l'orateur. (Cris à la tribune et à la tribune).

M. Floquet rappelle à l'ordre les interrupteurs.

M. Raoul Duval. — D'après le général Millot, les provinces sont ruinées par la guerre, le pain coûte un franc le kilogramme et le chiffre du commerce avec le Tonkin a augmenté ; c'est le résultat de notre expédition.

La commune que nous faisons avec la Chine est illégitime.

Quand la Chambre aura vu un parti elle doit envisager les conséquences qui en découleront. L'orateur les paroles que prononçait M. Thiers en 1841.

M. Thiers disait que la Chambre alors, après avoir encouragé le gouvernement dans l'expédition du Mexique, ne pourrait lui refuser les soldats et l'argent qu'il demanderait plus tard. M. Thiers ne fut pas écouté ; 47 membres seulement le suivirent au scrutin.

A cette époque nous n'aurions pas été de nous sur le continent l'Italie unifiée et l'Allemagne. Et quand 20,000 Français seraient à 4,000 lieues d